LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023
SAINT-JULIEN-D'INTRES

L'an Deux Mille Vingt-trois, le Dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine FAURE, Maire.

Etaient présents :
M. BERRY Frédéric, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, Mme JALLAT Sonia, Mme MANDON Murielle, M. TALLARON Bernard

Procuration(s) :
M. GENOT Michel donne pouvoir à Mme JALLAT Sonia, M. GIRARD Didier donne pouvoir à M. FAURE Patrice

Etai(ent) absent(s) :
Mme BARRIOL Marie-Laure, M. SALQUE Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 1er décembre 2022

1-PROJET DE REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX EN COMMERCE-MULTISERVICEET LOGEMENTS AVEC AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS + TRAVERSE D'AGGLOMERATION -SOLLICITATION DES FINANCEURS

La collectivité a souhaité lancer une étude de faisabilité afin de définir plus avant l'enveloppe totale des dépenses qui semblerait s'établir à **877.446,00 € HT en janvier 2023.**

le Conseil Municipal, par 12 voix et une abstention : **APPROUVE** le plan de financement actualisé telle qu'il lui a été présenté, **APPROUVE** l'application des clauses sociales dans les marchés de travaux, **AUTORISE** son Maire à solliciter les financements et subventions de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche, pour les montants indiqués dans le plan de financement approuvé, ainsi que de tout autre co-financeur potentiel qui n'aurait pas été identifié à ce jour.

2-FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS FREQUENTANT LES ECOLES DE ST MARTIN DE VALAMAS

Mme le Maire informe le conseil du changement de tarif pour la participation aux frais de scolarité pour les enfants fréquentant les écoles de st Martin de Valamas ; celle-ci passe de 550 € à 600 € par enfant à compter de l'année scolaire 2021/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, Autorise Mme le Maire à appliquer le nouveau tarif pour les demandes de participation pour les écoles de St Martin de Valamas, Délibération du 10/12/2021)

3-CONVENTIONNEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE ADN SUR LA PROPRIETE COMMUNALE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité à Mme le Maire à signer les conventions concernant les parcelles communales.

4-DELIBERATION PORTANT SUR CHANGEMENT DE STATUTS VAL-EYRIEUX

Madame le Maire, fait lecture au Conseil municipal de la délibération du Conseil communautaire de la du 05/12/2022, ainsi que les nouveaux statuts. Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : Approuve, la modification des statuts Val'Eyrieux**,**

NB : Après approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le procès-verbal de cette séance sera publié sur le site internet, un exemplaire sera également mis à disposition du public en Mairie.